

223C1801
FR0011341205-FS0868

8 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NANOBIOTIX
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 7 novembre 2023, la société QH Oil Investments LLC¹ (Ooredoo Tower (Building 14), Al Dafna Street (Street 801), Al Dafna (Zone 61), Doha, Qatar) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 novembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NANOBIOTIX, et détenir 3 830 180 actions NANOBIOTIX² représentant autant de droits de vote, soit 8,41% du capital et 8,10% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital de la société NANOBIOTIX⁴.

¹ « *Limited liability company* » filiale indirecte en propriété exclusive de Qatar Investment Authority.

² ADR NANOBIOTIX représentant autant d'actions et droits de vote NANOBIOTIX.

³ Sur la base d'un capital composé de 45 552 072 actions représentant 47 267 874 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment prospectus approuvé par l'AMF sous le numéro 23-461 en date du 3 novembre 2023 et communiqué de la société NANOBIOTIX du 7 novembre 2023.